



Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAYOTTE

Recueil
des Actes Administratifs
de la Préfecture de Mayotte (RAA)

Édition SPECIALE N° 83

Mois de : SEPTEMBRE 2016

DATE DE PARUTION : 15 SEPTEMBRE 2016

IMPORTANT

Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

Conception & Diffusion : Bureau de la Coordination Interministérielle (raa@mayotte.pref.gouv.fr)

SOMMAIRE Édition SPECIALE du mois de Septembre 2016

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE	SIGNE LE	Pages
Arrêté n° 2016 – 15/DJSCS portant subdélégation de signature à madame Emilia HAVEZ, directrice adjointe de Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Mayotte, en qualité de responsable de budget opérationnel de programme et responsable d'unité opérationnelle	10/08/2016	2
Arrêté n° 2016 – 16/DJSCS portant subdélégation de signature à monsieur Raymond DELVIN, inspecteur de l'action sanitaire et sociale , responsable du pôle inspection contrôle	10/08/2016	2
Arrêté n° 2016 – 17/DJSCS portant subdélégation de signature à madame Corentine HEUGUE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, secrétaire générale de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Mayotte, en qualité de responsable de budget opérationnel de programme et responsable d'unité opérationnelle	10/08/2016	2
Arrêté n° 2016 – 18/DJSCS portant subdélégation de signature à madame Nafissata MOUHOUDHOIRE, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle cohésion sociale la DJSCS	10/08/2016	2
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
RI n° 8 300 à R I N° 17606 (avis de clôture du bornage)		



**Direction de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale**

DIRECTION

ARRETE N°2016/15/DJSCS du 10 août 2016

Portant subdélégation de signature à madame Emilia HAVEZ, directrice adjointe de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Mayotte, en qualité de responsable de budget opérationnel de programme et responsable d'unité opérationnelle

LE DIRECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE DE MAYOTTE

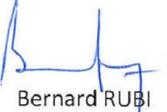
- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de monsieur Guy FITZER, sous-préfet, en qualité de chargé de mission auprès du préfet de Mayotte ;
- VU** le décret du 6 mai 2016 du Président de la République Française portant nomination de monsieur Frédéric VEAU en qualité de préfet de Mayotte ;
- VU** le décret du 15 juillet 2016 portant nomination de monsieur Eric de WISPELAERE, sous- préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- VU** l'arrêté du 7 septembre 2015 portant nomination de monsieur Bernard RUBI en qualité de directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 12302/SG/2016 du 4 août 2016 portant délégation de signature à monsieur Eric de WISPELAERE, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 12303/SGA/2016 du 25 août 2016 portant délégation de signature à monsieur Guy FITZER, secrétaire général adjoint de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté n° 13234/DJSCS du 4 août 2016 portant délégation de signature à monsieur Bernard RUBI, directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, responsable de budget opérationnel de programme et responsable d'unité opérationnelle ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Subdélégation de signature est donnée à madame Emilia HAVEZ, directrice adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS), pour l'intégralité de la délégation donnée à monsieur Bernard RUBI dans l'arrêté n° 13234 du 4 août 2016.

Article 2. – L'arrêté n° 6/DJSCS/2016 du 24 mai 2016 est abrogé.

Article 3. – Le Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et le Directeur régional des finances publiques de Mayotte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Mayotte.



Bernard RUBI



**Direction de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale**

DIRECTION

ARRETE N°2016/16/DJSCS du 10 août 2016

Portant subdélégation de signature à monsieur Raymond DELVIN, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle inspection contrôle

LE DIRECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE DE MAYOTTE

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de monsieur Guy FITZER, sous-préfet, en qualité de chargé de mission auprès du préfet de Mayotte ;
- VU** le décret du 6 mai 2016 du Président de la République Française portant nomination de monsieur Frédéric VEAU en qualité de préfet de Mayotte ;
- VU** le décret du 15 juillet 2016 portant nomination de monsieur Eric de WISPELAERE, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- VU** l'arrêté du 7 septembre 2015 portant nomination de monsieur Bernard RUBI en qualité de directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 12302/SG/2016 du 4 août 2016 portant délégation de signature à monsieur Eric de WISPELAERE, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 12303/SGA/2016 du 25 août 2016 portant délégation de signature à monsieur Guy FITZER, secrétaire général adjoint de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté n° 13234/DJSCS du 4 août 2016 portant délégation de signature à monsieur Bernard RUBI, directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, responsable de budget opérationnel de programme et responsable d'unité opérationnelle ;

ARRÊTE

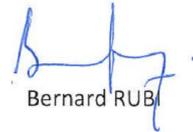
Article 1er - Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Raymond DELVIN, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle Inspection Contrôle Formation Certification à l'effet de signer :

- les correspondances et documents administratifs concernant les affaires relevant du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes, et du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, pour la mise en œuvre de la politique menée dans son domaine d'intervention ;
- les correspondances et documents relatifs à la formation, l'informatique et à l'instruction des demandes ;
- les décisions relatives à l'organisation des examens et des formations débouchant sur la délivrance de titres et diplômes correspondants, dans le domaine de compétence du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes, et du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

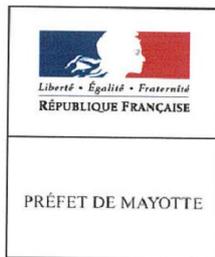
Les correspondances, autres que celles relevant de la gestion courante des dossiers, adressées au Préfet, aux parlementaires, au Président du conseil général et aux maires restent soumises à la signature du Directeur.

Article 2. – L'arrêté n° 8/DJSCS/2016 du 24 mai 2016 est abrogé.

Article 3. - Le Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et le Directeur régional des finances publiques de Mayotte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Mayotte.



Bernard RUBI



**Direction de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale**

DIRECTION

ARRETE N°2016/17/DJSCS du 10 août 2016

Portant subdélégation de signature à madame Corentine HEUGUE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, secrétaire générale de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Mayotte, en qualité de responsable de budget opérationnel de programme et responsable d'unité opérationnelle

LE DIRECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE DE MAYOTTE

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de monsieur Guy FITZER, sous-préfet, en qualité de chargé de mission auprès du préfet de Mayotte ;
- VU** le décret du 6 mai 2016 du Président de la République Française portant nomination de monsieur Frédéric VEAU en qualité de préfet de Mayotte ;
- VU** le décret du 15 juillet 2016 portant nomination de monsieur Eric de WISPELAERE, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- VU** l'arrêté du 7 septembre 2015 portant nomination de monsieur Bernard RUBI en qualité de directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 12302/SG/2016 du 4 août 2016 portant délégation de signature à monsieur Eric de WISPELAERE, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 12303/SGA/2016 du 25 août 2016 portant délégation de signature à monsieur Guy FITZER, secrétaire général adjoint de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté n° 13234/DJSCS du 4 août 2016 portant délégation de signature à monsieur Bernard RUBI, directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, responsable de budget opérationnel de programme et responsable d'unité opérationnelle ;

ARRÊTE

Article 1er - Subdélégation de signature est donnée à Madame Corentine HEUGUE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire Générale de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS), pour l'intégralité de la délégation donnée à Monsieur RUBI dans l'arrêté n° 13234 du 4 août 2016.

Article 2. - L'arrêté n° 10/DJSCS/2016 du 24 mai 2016 est abrogé.

Article 3. - Le Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et le Directeur régional des finances publiques de Mayotte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Mayotte.



Bernard RUBI



**Direction de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale**

DIRECTION

ARRETE N°2016/18/DJSCS du 10 août 2016

Portant subdélégation de signature à madame Nafissata MOUHOUDHOIRE, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle cohésion sociale de la DJSCS

LE DIRECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE DE MAYOTTE

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de monsieur Guy FITZER, sous-préfet, en qualité de chargé de mission auprès du préfet de Mayotte ;
- VU** le décret du 6 mai 2016 du Président de la République Française portant nomination de monsieur Frédéric VEAU en qualité de préfet de Mayotte ;
- VU** le décret du 15 juillet 2016 portant nomination de monsieur Eric de WISPELAERE, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- VU** l'arrêté du 7 septembre 2015 portant nomination de monsieur Bernard RUBI en qualité de directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 12302/SG/2016 du 4 août 2016 portant délégation de signature à monsieur Eric de WISPELAERE, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 12303/SGA/2016 du 25 août 2016 portant délégation de signature à monsieur Guy FITZER, secrétaire général adjoint de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté n° 13234/DJSCS du 4 août 2016 portant délégation de signature à monsieur Bernard RUBI, directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, responsable de budget opérationnel de programme et responsable d'unité opérationnelle ;

ARRÊTE

Article 1er. - Subdélégation de signature est donnée à Madame Nafissata MOUHOUDHOIRE, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle cohésion sociale à l'effet de signer :

- les correspondances et documents administratifs concernant les affaires relevant du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes, et du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, pour la mise en œuvre de la politique menée dans le domaine de la cohésion sociale ;
- les correspondances et documents relatifs à la formation, l'informatique et à l'instruction des demandes de subventions donnant lieu à financement par l'État sur les BOP 104, 157, 177, 303 et 304 ;
- les décisions relatives à l'organisation des examens et des formations débouchant sur la délivrance de titres et diplômes correspondants, dans le domaine de compétence du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes, et du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Les correspondances, autres que celles relevant de la gestion courante des dossiers, adressées au Préfet, aux parlementaires, au Président du conseil général et aux maires restent soumises à la signature du Directeur.

Article 2. – L'arrêté n° 11/DJSCS/2016 du 24 mai 2016 est abrogé.

Article 3. - Le Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et le Directeur régional des finances publiques de Mayotte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Mayotte.



Bernard RUBI

Veillez trouver ci-dessous, aux fin de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé des avis de clôture de bornage délivrés par la Direction des Affaires Foncières. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la Direction des Affaires Foncière, service régularisation foncière du lundi au vendredi de 8h à 12h.

N°de la Réquisition	Non du requérant	Commune	Lieudit	Ref cadastrales	Superficie en m ²	Nom du titre	Date du bornage
8 300	NADJATI SAID TSIMICAPA	ACOUA	ACOUA	AC 540	39	TSIMICAPA 1114	26 février 2015
17 483	ZINGUIBAR MOINA	ACOUA	MTSANGADOU A	AE 16/531	55	ZINGUIBAR 328	5 mars 2015
17 514	MOHAMED ZAKI	BANDRABOUA	HANDREMA	AD 690	1744	MOHAMED 324	6 avril 2016
17 521	SOUNI ALI ROUTOUNOU	ACOUA	ACOUA	AC 215/574	469	SOUNI 1290	26 février 2015
17 523	ROSETTE M'ZE	ACOUA	ACOUA	AC 597	634	ROSETTE 815	22 janvier 2015
17 531	ECHAT SAID MOUDROU	ACOUA	ACOUA	AC 750	371	ECHAT 826	24 février 2015
17 532	MOINA BIBI MADI	ACOUA	ACOUA	AB 754	325	MOINA 974	19 janvier 2015
17 538	ECHATI TOIHIROU	ACOUA	ACOUA	AC 544/433	26	ECHATI 990	3 mars 2015
17 539	LAZA BACAR	ACOUA	ACOUA	AB 751	161	LAZA 1299	24 février 2015
17 540	BIBI MADI	ACOUA	ACOUA	AB 545/747	44	BIBI 1321	19 février 2015
17 543	DHOUIBATI ASSOUMANI	ACOUA	ACOUA	AB 709	128	DHOUIBATI 1362	12 février 2015
17 544	TOIFIA SOUFFOU	ACOUA	ACOUA	AB 711	132	TOIFIA 1369	12 février 2015
17 555	MOUHAMADI ABDALLAH	ACOUA	ACOUA	AB 744	62	MOUHAMADI 1569	29 janvier 2015
17 556	ZAINABA ALI AMDI	ACOUA	ACOUA	AB 737	311	ZAINABA 1579	24 février 2015
17 562	SALIMA DJIHADI	ACOUA	ACOUA	AB 748	487	SALIMA 1643	24 février 2015

Veillez trouver ci-dessous, aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé des avis de clôture de bornage délivrés par la Direction des Affaires Foncières. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la Direction des Affaires Foncières, service régularisation foncière du lundi au vendredi de 8h à 12h.

N° de la Réquisition	Nom du requérant	Commune	Lieudit	Ref cadastrales	Superficie en m²	Nom du titre	Date du bornage
17 568	TOYBOU FATIMA	ACOUA	ACOUA	AC 546	642	TOYBOU 2117	20 janvier 2015
17 606	HARITHI SOUFFOU	ACOUA	MTSANGADOU A	AC 160/ AB 700	9153	HARITHI 2591	27 janvier 2015